



**AULNAY
ENVIRONNEMENT**
BP91
93622 Aulnay sous Bois Cedex

Association régie par la loi de 1901

Déclarée sous le N° W932001007

Email : aulnay.environnement93@orange

Assemblée Générale d'Aulnay Environnement du mardi 7 Mars 2017

Motions votées à l'unanimité des présents :

1. Les constructions

Les adhérents d'Aulnay Environnement s'inquiètent du non-respect par la municipalité élue en 2015 de son engagement électoral de mettre fin au « bétonnage ». Ils font un distinguo entre la création de nouveaux logements abordables sur l'axe CD 115 et la mise en œuvre d'opérations immobilières hautement spéculatives rue Anatole France et Place Abrioux ex-Camélinat, d'une masse qui contredit les spécifications du règlement prévoyant une intégration harmonieuse dans le bâti existant.

Ils dénoncent la dégradation du paysage urbain telle qu'on la voit en œuvre rue du 14 Juillet et Rue Gatouillat, avec la mise en place de goulets transformant nos rues étroites en couloirs obscurs.

Ils dénoncent le refus de la municipalité d'imposer des constructions en retrait dans les rues étroites, pourtant souhaité par la majorité des habitants, et la priorité donnée au cœur d'îlot au détriment des usagers de la rue auxquels on impose de passer sous des balcons débordants.

Ils dénoncent la modification du règlement dans le PLU 2016 portant la hauteur des immeubles à 5 étages dans la zone UDa.

Ils dénoncent une politique de construction qui accentue la ségrégation urbaine : logements sociaux de tous niveaux dans le nord, programme pour les classes moyennes inférieures le long du CD 115, en réservant dans le sud la zone proche des transports ferrés à des programmes spéculatifs pour les classes les plus aisées.

Ils dénoncent une politique d'aménagement urbain qui vise essentiellement à attirer les spéculateurs et ces classes aisées, en détruisant un paysage auquel sont attachés tous les Aulnaysiens (ex : place Camélinat)

Ils demandent que soit abandonné tout projet de construction d'un quartier d'habitation sur PSA, sous le trajet des avions et à faible distance d'entrepôts consacrés au stockage de produits inflammables.

2. Les espaces verts et le patrimoine arboré

Les adhérents d'Aulnay Environnement dénoncent l'abattage non motivé d'arbres au stade du Moulin Neuf, le déclassement de nombreux arbres héritiers de la forêt de Bondy (par ex. sur le terrain de l'ancien Hôtel des Impôts) et l'abattage programmé des tilleuls centenaires de la place Camélinat.

Ils dénoncent le projet d'ouverture d'une voie à travers le parc Ballanger.

3. La circulation

Les adhérents d'Aulnay Environnement regrettent que dans le plan de circulation mis à l'étude ne soient pas bien pris en compte les principaux points noirs de la commune que sont le carrefour de l'Europe, la rue Jean Charcot, le centre gare nord, la rue du 14 juillet, le pont de la Croix Blanche. Ils regrettent que la lutte contre la circulation de transit soit l'axe essentiel de réflexion, d'autant que personne ne vit en autarcie, et que nous participons tous à cette circulation.

Ils regrettent que l'accent ne soit pas mis sur la facilitation des déplacements des piétons, des cyclistes et des transports en commun à travers une sensibilisation des citoyens au respect des règles du stationnement, au prix d'une répression systématique de toutes les entraves à la circulation des personnes et une invitation à mieux utiliser les garages privés.

Ils dénoncent le projet de construction de garages souterrains, en particulier place ex-Camélinat, au prix d'un cuvelage énorme qui va perturber la circulation souterraine des eaux avec des conséquences qui peuvent être désastreuses pour les constructions voisines. Ils dénoncent le choix municipal de ne pas encourager les promoteurs à proposer des parkings au niveau de la rue et à privilégier les parkings souterrains.

Motion votée à l'unanimité des présents, moins une abstention

4. La piscine

Les adhérents d'AE se réjouissent que la municipalité ait fait un choix conforme à leur vœu et à celui des signataires de la pétition initiée par l'association, à savoir le maintien du centre nautique à son emplacement actuel.

Dans la perspective d'une reconstruction, ils s'inquiètent du coût financier d'un projet qui risque d'être surdimensionné et représentera une très lourde charge lorsqu'au bout de 25 ans, les équipements reviendront à la commune.

Ils renouvellent la demande que soit inscrite dans le cahier des charges (dont nous demandons la communication ainsi que de tous les documents relatifs au projet) la sauvegarde du maximum de constructions existantes en raison, entre autres, de leur valeur patrimoniale, en particulier la toiture de l'actuel bâtiment.